

GREENPEACE

Soumission à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles concernant l'étude sur les impacts liés au démantèlement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et du plan de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Préparé par Shawn-Patrick Stensil
Analyste en nucléaire, Greenpeace Canada
28 Janvier 2013

Introduction : Une bonne Décision

Greenpeace aimerait remercier le gouvernement d'avoir fermé Gentilly-2. C'était la bonne décision à prendre pour l'environnement ainsi que pour la société et les générations futures du Québec.

Greenpeace félicite également le gouvernement d'avoir pris la décision de publier l'estimation des coûts engendrés par la reconstruction de Gentilly-2. Cette transparence est une contribution importante, facilitant le débat public au Québec. Elle permet également d'alimenter les débats publics d'autres pays qui envisagent de prolonger la vie de leurs réacteurs CANDU.

Le gouvernement précédent avait adopté une attitude différente en refusant de divulguer au public les coûts et risques découlant du maintien de Gentilly-2. Greenpeace pense que maintenir cachées de telles informations sur le futur de l'énergie nucléaire au Québec va contre l'intérêt public. La conséquence a d'ailleurs été d'aider les compagnies privées à tirer profit de la rénovation de Gentilly-2 au dépend du public.

En 2009, Ontario Power Generation (OPG) a annoncé que la réfection des réacteurs de *Pickering B* n'était pas rentable et que cela entraînerait en 2020 la fermeture de la totalité de la centrale de *Pickering* (6 réacteurs). Grâce à une demande d'accès à l'information, Greenpeace a ensuite eu accès aux documents dans lesquels OPG estimait les coûts à au moins 10 cents par kwh. En 2005, OPG annonçait qu'ils abandonnaient la rénovation de deux unités de la centrale nucléaire *Pickering A* à cause des « coûts et risques ».

Suite à l'annonce de la fermeture de *Pickering* par le gouvernement de l'Ontario, Greenpeace a demandé au Gouvernement Charest de revoir la décision de 2008 concernant la reconstruction de Gentilly-2. Malheureusement, le gouvernement précédent a refusé de fournir au public les informations concernant la reconstruction de Gentilly-2 malgré des demandes répétées des organisations civiles et les recommandations faites par le Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE).

Lors des audiences publiques du BAPE en 2004, Hydro-Québec a affirmé que la rénovation de Gentilly-2 était économiquement viable alors que des documents obtenus par Greenpeace grâce à une demande d'accès à l'information démontrent qu'au contraire ils étaient déjà au courant des « faibles » avantages économiques de ce projet. La même année, ils déclaraient à la Commission Canadienne de Sécurité Nucléaire (CCSN) :

« Il faut toutefois noter que ces avantages économiques sont **faibles** et dépendent de diverses hypothèses dont celles reliées aux exigences imposées par la CCSN. Il est donc crucial qu'il y ait une entente entre Hydro-Québec et la CCSN sur la portée des travaux reliés à la sûreté qui sont requis en support à la réfection de la centrale. »

De plus, Hydro-Québec a affirmé à la CCSN que Gentilly-2 serait rentable uniquement si les exigences de sécurité étaient revues à la baisse. Hydro-Québec estimait alors les coûts de rénovation à environ 1,2 milliards de dollars.

Depuis qu'OPG a annoncé en 2010 la fermeture des réacteurs de *Pickering*, l'estimation des coûts de rénovation de des réacteurs CANDU n'ont cessé d'augmenter. Les projets de rénovation des centrales nucléaires *Bruce A* en Ontario et *Point Lepreau* au Nouveau Brunswick qui étaient déjà en cours en 2010 se sont alors poursuivis en accumulant du retard et en continuant de dépasser le budget initialement prévu. Ces observations expliquent pourquoi les coûts estimés par Hydro-Québec pour reconstruire Gentilly-2 s'élevaient à environ 1,9 milliards de dollars en 2008 pour atteindre maintenant 4,3 milliards.

Encore une fois, le gouvernement actuel doit être félicité d'avoir publié l'estimation des coûts de rénovation de Gentilly-2. Considérant les risques associés à l'énergie nucléaire, les québécois ont le droit d'avoir accès à ce genre d'information.

L'estimation de ces coûts va aussi aider à nourrir les débats se tenant ailleurs sur des projets CANDU visant à prolonger la durée de vie de centrales nucléaires. Par exemple, depuis l'annonce de la fermeture de *Pickering* en 2010, l'OPG refuse de

publier d'autres estimations de coûts concernant la reconstruction des quatre réacteurs de *Darlington*. La dernière estimation publiée en 2010 par l'OPG s'élevait à environ 2,5 milliards de dollars par réacteur. Cependant, comme il a été déjà souligné précédemment, les coûts et échéanciers associés à la reconstruction d'un réacteur CANDU n'ont cessé d'augmenter. En décembre 2012, Greenpeace a porté plainte auprès de la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée contre le refus de l'OPG de publier l'estimation des coûts visant à augmenter la durée de vie de *Darlington*.

Etant donné qu'Hydro-Québec doutait déjà en 2004 de la rentabilité de Gentilly-2, Greenpeace pense que le gouvernement précédent a fait du tort aux citoyens de Québec et plus particulièrement aux populations affectées par la fermeture du réacteur. La divulgation publique des risques et coûts associés au projet est essentielle pour que les populations touchées par cette fermeture aient le temps de se retourner.

Face à cette rétention d'information, Greenpeace est donc réduit à se demander si la motivation du gouvernement n'était pas uniquement de protéger les sociétés québécoises, telle SNC-Lavalin, qui ont tout intérêt que la centrale de Gentilly-2 soit reconstruite. Cette fâcheuse position va malheureusement à l'encontre de l'intérêt public.

Les Québécois se sont massivement opposés à la rénovation de Gentilly-2. Un sondage effectué par l'Association canadienne nucléaire démontre que 78 % des Québécois étaient effectivement opposés.

Conclusion : Le gouvernement a pris la bonne décision en fermant Gentilly-2. C'est une décision économiquement raisonnable et qui reflète le point de vue de la majorité des Québécois.

Le mythe de la « sécurité » nucléaire

Mise à part le coût de la reconstruction du réacteur, Greenpeace pense que le risque d'un accident à Gentilly-2 justifie à lui seul de fermer la centrale. L'industrie nucléaire est tout à fait consciente qu'il existe, avec les centrales, un risque d'accidents de grande importance.

Contrairement à d'autres sources d'énergie, l'industrie nucléaire jouit d'une loi particulière limitant sa responsabilité face à un accident survenant dans un réacteur. Au lieu de porter la responsabilité sur les exploitants, cette protection légale propre au nucléaire la transfère aux contribuables canadiens.

À l'heure actuelle, la *Loi sur la responsabilité nucléaire* limite à 75 millions de dollars la responsabilité financière d'un exploitant de réacteurs nucléaires. Dans les dernières années, le gouvernement Harper a proposé d'augmenter ce plafond à 650 millions de dollars mais le projet de loi intitulé *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaires* n'a pas encore été adopté au Parlement.

Selon une analyse demandée par Greenpeace en 2009, le fait de limiter la responsabilité en cas d'accident à 650 millions de dollars constituerait une subvention importante et implicite pour les exploitants de centrales fonctionnant entre 5,4 et 11,0 centimes le kWh. En ce qui concerne la centrale de Gentilly-2, la subvention annuelle s'élèverait entre 245 à 549 millions de dollars.

Une autre protection importante accordée par la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (et par le projet de *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire*) concerne la protection des vendeurs ou des fournisseurs de réacteurs quelle que soit leur contribution face aux causes d'un accident. Dans le cas d'un accident à Gentilly-2, seul Hydro-Québec serait responsable d'indemniser les victimes (à hauteur de 75 millions de dollars uniquement), peu importe si un fournisseur ou un constructeur est en cause. Cette façon de faire ne respecte pas les conventions internationales établies en matière de droit civil et de common law.

Dans le cas d'un accident important sur l'un des réacteurs de Gentilly-2, SNC-Lavalin qui a été engagé pour la rénovation serait entièrement protégé par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, même si une négligence de leur part est à l'origine d'une émission de radioactivité. SNC-Lavalin a déclaré qu'ils ne vendraient pas de réacteurs en Inde à moins que le gouvernement indien prenne totalement en charge la responsabilité en cas d'accident.

La question doit être posée : Si SNC-Lavalin n'a pas confiance en la sécurité de Gentilly-2, pourquoi devrions-nous avoir confiance ?

L'existence de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* démontre qu'Hydro-Québec et SNC-Lavalin sont convaincus que les accidents nucléaires peuvent avoir lieu. Le transfert de responsabilité en cas d'accident de l'industrie à la population fausse le coût réel de la production nucléaire.

La *Loi sur la responsabilité nucléaire* encourage des comportements à risque. Comme il a été précisé précédemment, Hydro-Québec a déclaré en 2004 à la CCSN que la rentabilité associée à la réfection de Gentilly-2 dépendait de la rigueur des normes de sécurité imposées. En parallèle, Hydro-Québec encourageait la CCSN à baisser les normes de sécurité (augmentant les risques d'accidents) afin de consolider la rentabilité de la réfection.

Par conséquent, les déclarations publiques d'Hydro-Québec et de ses fournisseurs ne sont pas appuyées par leur comportement. Greenpeace estime donc que la *Loi sur la responsabilité nucléaire* encourage des comportements à risque de la part des compagnies nucléaires.

La fermeture de Gentilly-2 est une décision efficace pour réduire le risque au Québec mais elle n'élimine pas le risque de retombées radioactives suite à des accidents en Ontario. Québec est directement situé sous le vent de la centrale nucléaire de *Darlington* où SNC-Lavalin espère construire de nouveaux réacteurs et rénover des anciens.

Greenpeace pense que tant que la *Loi sur la responsabilité nucléaire* existera, SNC-Lavalin essaiera de réduire les contrôles de sécurité et de qualité en augmentant ainsi les risques d'accidents à *Darlington* et les retombées potentielles sur le

Québec.

En considérant que des accidents nucléaires majeurs arrivent environ une fois tous les 10 ans dans le monde, Greenpeace encourage fortement le gouvernement du Québec à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les compagnies nucléaires endossent la responsabilité des risques qu'ils créent.

Conclusion : Hydro-Québec et SNC-Lavalin pensent qu'un accident majeur à Gentilly-2 est une possibilité réaliste. À la lumière de cette constatation, la décision du gouvernement de fermer Gentilly-2 est une façon raisonnable de protéger la population de Québec et son environnement.

Recommandation : Le gouvernement du Québec devrait œuvrer pour réduire les risques associés à des accidents dans d'autres centrales au Canada en encourageant le gouvernement fédéral à retirer la protection légale des exploitants et des fournisseurs nucléaires.

Le Québec doit assurer une surveillance de Gentilly indépendamment du gouvernement fédéral

Greenpeace recommande au gouvernement de Québec de développer une surveillance autonome du nucléaire pour assurer la sécurité du démantèlement du site de Gentilly. Le gouvernement Harper a politisé la CCSN et le gouvernement québécois ne devrait pas leur confier la sécurité des québécois.

En 2008, le gouvernement Harper a mis à la porte l'ancienne présidente de la CCSN, Linda Keen, pour sa présumée mauvaise gestion de la soi-disant crise radio-isotopique. Mme Keen affirme que la crise radio-isotopique était un « prétexte » pour la congédier et que la vraie raison était les normes modernes qu'elle a imposées au CANDU-6. D'après l'ancienne présidente, SNC-Lavalin (la compagnie qui espère reconstruire Gentilly-2) a engagé la firme de lobbysme Hill & Knowlton afin de mettre la pression au gouvernement Harper pour qu'il la remplace.

En renvoyant la présidente de la CCSN parce qu'elle a voulu imposer des normes modernes de sécurité, le gouvernement Harper a envoyé un message clair : il privilégie le profit de compagnies telles que SNC-Lavalin au dépend de la sécurité des canadiens.

Depuis que le gouvernement Harper a choisi un nouveau président pour la CCSN, son impartialité a été de plus en plus remise en question. La CCSN a significativement abaissé ses critères de sécurité par rapport à la première proposition datant de 2005, en tenant compte des défauts de conception de réacteurs en exploitation au Canada. Le rapport annuel de 2010 de la CCSN est suffisamment audacieux pour affirmer : « Le nucléaire au Canada est sans danger ».

Il est important de souligner que la commission indépendante d'enquête du gouvernement japonais a conclu que la catastrophe de Fukushima était due à une erreur humaine et pas uniquement au tremblement de terre à l'origine du tsunami. La commission a mis le doigt sur le fait que l'influence politique de l'industrie nucléaire sur l'agence de sûreté du Japon constitue une barrière significative à une régulation efficace des risques. En effet, la commission a déterminé que Fukushima « était le résultat d'une collusion entre le gouvernement, les organismes de réglementation et TEPCO (l'exploitant des réacteurs de Fukushima) ». Le Japon est actuellement en train de réformer sa réglementation concernant la sûreté nucléaire en la rendant indépendante de l'industrie qui la contrôle.

Lors du débat sur le renouvellement de la licence d'exploitation de Gentilly-2 en 2011, Greenpeace avait demandé que la CCSN exige d'Hydro-Québec des plans de démantèlement et également qu'Hydro-Québec consulte les communautés du Centre-du-Québec touchées par le démantèlement afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale de leurs plans. Greenpeace avait alors souligné que la tendance de l'industrie nucléaire canadienne à retarder les démantèlements n'avait jamais été soumise à un débat public. Dans notre présentation, nous avons montré qu'un plan de démantèlement socialement accepté doit prévoir une transition juste pour les travailleurs de Gentilly-2 et que cette demande était tout à fait raisonnable considérant la forte probabilité que Gentilly-2 soit fermé d'ici fin 2012.

La CCSN a rejeté la requête de Greenpeace lors de leur prise de décision pour le renouvellement de la licence

d'exploitation. Greenpeace pense qu'il s'agit d'un bel exemple du manque de responsabilité de la CCSN envers des acteurs n'appartenant pas à l'industrie. Le déni catégorique de la CCSN vis-à-vis des impacts sociaux et économiques engendrés par la fermeture imminente de Gentilly-2 démontre bien une absence effroyable de sensibilité pour les populations du Centre-du-Québec. Greenpeace pense que le soutien aveugle que la CCSN octroie à l'industrie nucléaire concernant leur préférence pour des démantèlements différés montre bien qu'elle donne la priorité au profit des compagnies au dépend de l'intérêt du public.

Conclusion : Le gouvernement fédéral a compromis l'indépendance de la CCSN lorsque l'application de normes modernes de sécurité a interféré avec les intérêts de SNC-Lavalin. Québec ne devrait pas avoir confiance en la CCSN lorsqu'il s'agit de protéger de façon adéquate l'environnement ou la santé des québécois.

Conclusion : La CCSN a accepté la préférence de l'industrie nucléaire vers des démantèlements différés sans consulter au préalable le public afin d'évaluer l'acceptabilité sociale d'une telle approche. Ceci ne devrait pas être accepté par le Québec. Un démantèlement accéléré est techniquement possible et permettrait de réduire les impacts socio-économiques dus à la fermeture de Gentilly-2 et d'assurer une transition juste des travailleurs de la centrale.

Recommandation : Le gouvernement du Québec devrait développer une capacité autonome de gestion pour le démantèlement de Gentilly-2 et la sécurité à long terme du site.

Recommandation : Greenpeace conseille au gouvernement du Québec de réclamer auprès d'Hydro-Québec un plan accéléré de démantèlement de Gentilly-2. Ce plan devrait assurer la sécurité du site pour les 20 prochaines années.

Recommandation : Greenpeace recommande au gouvernement du Québec de demander au gouvernement fédéral d'assumer le démantèlement immédiat du réacteur de Gentilly-1.